



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Oleagineux

Question orale n° 1253

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bahu appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le paiement de l'acompte des primes pour les oleagineux qui serait retardé au mois d'octobre 1997. En effet, la France a obtenu, pour financer les diverses mesures complémentaires en 1997, 770 millions d'aides complémentaires pour les éleveurs. Or, il semble que, pour financer le volet 1996 de ce plan d'aide au secteur bovin, il soit envisagé de retarder le paiement des primes pour le secteur céréalière, notamment en ce qui concerne le versement de l'acompte oleagineux. Cette mesure, si elle était confirmée, aurait de graves conséquences sur la situation financière de nombreuses exploitations céréalières, qui sont déjà confrontées à la très forte concurrence existant sur le marché mondial des céréales et à la baisse des cours, notamment du blé. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les raisons qui suscitent le report du paiement de ces primes attendu par nos agriculteurs et quelles mesures il entend prendre pour aider les producteurs français de céréales.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Bahu a présenté une question n° 1253.

La parole est à M. Jean-Claude Bahu, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Bahu. J'appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les craintes qui se sont manifestées dans le secteur céréalière.

La France a obtenu 770 millions d'aides de Bruxelles, auxquelles elle apportera bien évidemment un complément, en faveur des éleveurs de bovins. Mais il semblerait que notre pays aura du mal à verser, en 1997, les primes aux céréalières, notamment aux producteurs d'oleagineux. Les céréalières perçoivent un acompte de 50 % de la prime en octobre, le reste en février ou mars de l'année suivante. Or il semblerait que la France aura beaucoup de mal à verser le premier acompte en juillet et août aux céréalières.

Le Gouvernement peut-il confirmer ou démentir le report du paiement de ces primes attendues par les agriculteurs ? Quelles mesures entend-il prendre pour aider nos producteurs de céréales, qui sont en butte à une très forte concurrence sur le marché mondial et à une diminution du prix du blé ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Vasseur, retenu à Bruxelles.

Le problème que vous avez évoqué est effectivement important. Dans le cadre du plan d'aide au secteur bovin, la Commission avait initialement proposé une baisse des paiements compensatoires des cultures arables entrant dans la surface en céréales, oleagineux et lin non textile, à l'exception des proteagineux: moins 7,31 % pour les céréales, moins 4,20 % pour les oleagineux, moins 7,30 % pour le lin non textile et moins 26,28 % pour la jachère.

Le Conseil des ministres de l'agriculture n'a pas retenu cette approche trop préjudiciable aux producteurs et a seulement limité l'appui au secteur bovin pour l'exercice budgétaire 1996-1997 au disponible dégagé par un report de l'acompte oleagineux au 16 octobre, date de début de l'exercice budgétaire 1997-1998.

Pour résoudre les éventuelles difficultés de trésorerie que pourraient rencontrer les producteurs d'oléagineux dans le cadre de cette mesure de report, le Conseil a invité la Commission à proposer la réévaluation de l'acompte au niveau de 65 % du montant global, contre 50 % jusque-là.

Aucune modification n'est donc intervenue concernant tant le montant des paiements compensatoires relatifs aux céréales que leur calendrier de versement.

Cette réponse devrait mettre un terme aux rumeurs que vous avez évoquées.

M. Jean-Claude Bahu. Merci, madame le ministre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bahu Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1253

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 1996, page 8222

**Réponse publiée le :** 18 décembre 1996, page 8400

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996